

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111376DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes ;

Vu la décision n° DEC111257INSIS du 17 juin 2011 portant nomination de M. Jean ARLAT aux fonctions de directeur par intérim de l'UPR 8001 à compter du 16 mai 2011 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain FILIPOWICZ, IRHC, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FILIPOWICZ, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Régine DURAN, IE1, Responsable Service Gestion Financière.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2011

Le directeur d'unité,

M. Jean ARLAT

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010